

**Commune de VAILHAUQUES**

Membres en exercice : 23

Représentés : 6

Absents : 1

Membres présents : 16

Votants : 22

Pour : 22

**DELIBERATION****4 AVRIL 2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Hussam AL MALLAK.

Date de la convocation : 22 Mars 2024

Secrétaire de séance : BERNARD Frédéric

Présents : Mesdames et Messieurs AL MALLAK Hussam, BERNARD Frédéric, CAZALS Philippe, GORBATOFF Emmanuelle, LAFFORGUE Gérard, LAYALLE Sophie, LOUBET Jean-Louis, MOUYSSSET Zoubida, OLIVE Cécile, PELAEZ Antoine, RIGAUX Christine, RUIZ Sylvain, SAINT PIERRE Claude, SANCHEZ Jean-François, SAUVAGNAC Laurent, WAGNER Ban

Procurations : AZEMAR Vincent à AL MALLAK Hussam, GASTAL Nathalie à LOUBET Jean-Louis, GUEDDARI Ahmed à LAFFORGUE Gérard, LAPORTE Anne à MOUYSSSET Zoubida, SERRANO Christel à GORBATOFF Emmanuelle, ZERRAD Nacera à WAGNER Ban

Absent : BARA Kamel

**DELIBERATION : 2024/04/04/05 BIS****OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, AUX OCCE (Ecoles élémentaire et maternelle) ET AU CCAS – 2024**

Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder au vote, pour l'année 2024 :

- des subventions attribuées aux associations de la commune ayant fourni le dossier demandé.

NOMS ASSOCIATIONS	Montant subvention	VOTE
ÂGE D'OR	500,00 €	Adopté
ANCIENS COMBATTANTS	200,00 €	Adopté
APE	500,00 €	Adopté
ASC	1 500,00 €	Adopté
ASSOCIATION FEMININE	500,00 €	Adopté
COMITE DES FETES	6 500,00 €	Adopté
ECOLE DE MUSIQUE	1 300,00 €	Adopté
FOOTBALL CLUB VAILHAUQUES	2 500,00 €	Adopté
FOYER RURAL	2 000,00 €	Adopté
LA BOULE VAILHAUQUOISE	400,00 €	Adopté
LA MISE EN BOUTEILLE	800,00 €	Adopté
LE POULAILLER	400,00 €	Adopté
MAM LES LUZETTES	200,00 €	Adopté
REGARD PHOTO	1 000,00 €	Adopté
RENARDS DE CARAVETTE	500,00 €	Adopté
TENNIS CLUB VAILHAUQUES	1 500,00 €	Adopté
VAILHAUQUES PETANQUE	2 000,00 €	Adopté
VAILHAUTRAIL	1 200,00 €	Adopté
VELO CLUB VAILHAUQUES	600,00 €	Adopté
<b>Total</b>	<b>24 100,00 €</b>	<b>Adopté</b>

- des subventions attribuées aux OCCE (écoles élémentaire et maternelle).

NOMS OCCE	Montant subvention	VOTE
OCCE ELEMENTAIRE	7 000,00 €	Adopté
OCCE MATERNELLE	3 850,00 €	Adopté
<b>Total</b>	<b>10 850,00 €</b>	

- des subventions attribuées au CCAS.

CCAS	3 987,36 €	Adopté
------	------------	--------

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le montant des subventions tel que défini dans les tableaux ci-dessus.

Ainsi délibéré, les jour, mois, an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Hussam AL MALLAK

Le secrétaire de séance,  
Frédéric BERNARD



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision.

- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié sur le site internet de la commune : **10 AVR. 2024**

Déposé en préfecture le :

Le Maire,